

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

<i>NOMBRE DE MEMBRES</i>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 10 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi dix décembre à dix-huit heures vingt cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Jean-Louis SAINCILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; M Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Francelise YEPONDE par M Lucien BEAUZOR
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Clara RIGAH
Mme Sylvie DAGONIA par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Arthur MARICEL par Mme Gladys BURAT

Absents : Mme Jacqueline BELFORT ; M. José TORIBIO ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ;
Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation

03 Décembre 2020

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2020/12/67

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE
LOGISTIQUE DU TELETRAVAIL DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DE
COVID-19**

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le programme opérationnel Fond Social Européen (FSE)/ Fond Européen de Développement Régional (Feder) Guadeloupe et la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) ont lancé un appel à projets pour répondre aux conséquences du contexte sanitaire et des mesures de confinement envisagées.

En effet, suite au confinement intervenu du 17 mars au 18 mai 2020, les collectivités ont dû adapter leurs méthodes de travail et envisager de nouveaux schémas d'organisation afin d'assurer au mieux la continuité du service public tout en garantissant la santé la sécurité et la protection de leurs salariés.


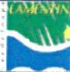
Ainsi, forte de cette expérience, la ville de Lamentin a pu relever les éléments qui lui permettront d'envisager les conséquences de la situation sanitaire dans de meilleures conditions et de pouvoir faire face aux éventuelles nouvelles mesures de lutte contre la propagation du virus.

Ces éléments sont d'ordre matériel et viennent compléter une démarche déjà engagée dans certains services. Il s'agira en plus de ces nouveaux outils, d'assurer une formation aux agents en interne en collaboration avec le service informatique. Par ailleurs les engagements effectués depuis février 2020 pouvant être pris en charge, une partie de ce projet s'avère donc déjà réalisée.

Le montant total de ce projet s'élève à 108 598€, dont une partie déjà engagée d'un montant de 38 617€ et une partie qui concernera les acquisitions nouvelles d'un montant de 69 981€

Le plan de financement de cette opération prévoit une subvention FSE d'un montant de 86 878,40€ soit 80% et une participation communale de 21 719,60 soit 20% du montant total de cette opération.

Le maire vous demande d'approuver le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant	Pourcentage	
FSE	86 878,40	80%	
Commune	21 719, 60	20%	
TOTAL	108 598,00	100%	

Le conseil Municipal

Considérant l'opportunité d'un cofinancement à 80% sur ce projet

Considérant l'importance de ce projet pour la continuité du service public dans le contexte de crise sanitaire actuel,

Considérant l'importance de ce projet pour assurer la santé, la protection et la sécurité des agents de la commune de Lamentin qui participent au maintien de la continuité du service public.



Considérant l'opportunité de ce projet pour la mise en œuvre des mesures de télétravail dans l'application des règlements sanitaires liés à la pandémie de Covid-19.

Considérant l'opportunité de ce projet pour le financement des opérations réalisées depuis février 2020 dans le cadre de l'application des protocoles sanitaires et des mesures de confinement.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement suivant pour le projet de le projet de mise en œuvre logistique du télétravail dans le cadre de la pandémie de Covid-19

Financeurs	Montant	Pourcentage	
FSE	86 878,40	80%	
Commune	21 719, 60	20%	
TOTAL	108 598,00	100%	

ARTICLE 2: De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

